
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS DU
KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du 18 juin 2010

La journée des partenaires du 18 juin 2010 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale.

Elle a connu la participation de Messieurs Gaston SAMBA, Juste Nicaise LEBIKI et Noël NDEMBE, membres de la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude, ainsi que de Monsieur Alphonse OBAMBI-ITOUA, Directeur Général de TRANSLO, Président du Collectif National des Transitaires.

- **De l'application de la Note de Service N° 257/MFBPP/DGDDI-DEPI du 1^{er} juin 2010 relative à l'interdiction de souscrire des demandes d'enlèvement par anticipation manuelles**

Madame la Directrice est revenue longuement sur les dispositions de la Note de Service N° 257, les motivations ayant conduit la hiérarchie à la prise de cette mesure restrictive et les difficultés rencontrées par les partenaires dans l'application de ladite Note de Service.

Elle a fait observer que les déclarations d'enlèvement par anticipation manuelles, qui devaient constituer une exception, s'étaient multipliées ces derniers temps, au détriment des procédures réglementaires, notamment la demande d'ouverture de bureau pour les jours fériés et les heures non ouvrables. Face à cet état des choses, la hiérarchie a tenu à ramener les procédures exceptionnelles à leur juste proportion.

Madame la Directrice a rappelé avec force que la Douane du XXI^e siècle privilégie l'anticipation. En fidélisant la clientèle, les maisons de transit doivent être en mesure de disposer des documents requis pour le dédouanement avant l'arrivée effective des marchandises.

Par ailleurs, le système SYDONIA offre la possibilité de saisir partiellement ou totalement une déclaration et de la valider au moment de l'arrivée des documents de dédouanement.

Madame la Directrice a rappelé aux Chefs de Bureaux principaux qu'ils doivent faire preuve de beaucoup de discernement dans le traitement des opérations des pétroliers.

Elle a fait observer que les masters et leurs sous-traitants doivent disposer de sections transit, pour un suivi efficace des dossiers de dédouanement, notamment des attestations d'exonération.

- **De la Note de Service N° 256/MFBPP/DGDDI-DLC du 1^{er} juin 2010 relative à la souscription des déclarations simplifiées**

Madame la Directrice a informé les partenaires que le Service procédait actuellement à la formation des Inspecteurs du Bureau Principal Port et à des simulations, pour la maîtrise de la nouvelle procédure.

- **Du dédouanement d'un conteneur de groupage couvert par plusieurs Attestations de Vérification (AV) COTECNA**

Monsieur Guy Rodolphe ITSOUA de GETMA a rappelé les difficultés de dédouanement d'un conteneur de groupage couvert par plusieurs AV COTECNA.

Monsieur Christophe GUYANT, Directeur Général de COTECNA, a fait savoir aux partenaires qu'une solution technique était à l'étude avec la Direction Générale des Douanes.

En attendant, des solutions seront trouvées au cas par cas.

- **Du rappel des principes de base du Programme de Vérification à l'Importation**

Monsieur GUYANT a tenu à rappeler que le mandat confié à COTECNA par le Gouvernement de la République du Congo concerne l'inspection des marchandises avant embarquement. Le lancement du scanner ne met pas en cause ce principe fondamental.

- **De la tendance à la baisse du nombre de conteneurs soumis au scanning**

Monsieur GUYANT a informé les partenaires qu'il a été constaté courant juin une baisse du nombre de conteneurs soumis au scanning. Il a estimé qu'il serait prématuré d'apprécier s'il agit d'un phénomène conjoncturel ou d'une tendance durable.

- **De l'achèvement des travaux d'installation d'une toiture dans la zone de dépotage du site scanner**

Monsieur GUYANT a par ailleurs informé les partenaires de l'achèvement des travaux d'installation d'une toiture dans la zone de dépotage du site scanner.

- **Du renouvellement des comptes créditaires**

Madame Laurence THIEL de SDV a souhaité connaître la suite réservée aux demandes de renouvellement de comptes créditaires introduites par plusieurs clients de SDV.

Monsieur Omer TCHITEMBO, Receveur Principal des Douanes l'a invitée à se rapprocher de la Recette pour de plus amples renseignements.

- **De la rupture du stock de Bons à enlever (BAE)**

Madame THIEL a informé l'assistance que suite à la rupture du stock de BAE, sa société a adressé plusieurs courriers aux différentes instances concernées.

L'Inspecteur Xavier Victor OSSOUALA, Chef du Service des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique, a rassuré les partenaires qu'une solution serait trouvée dans la journée.

- **De la réactualisation des dossiers des commissionnaires en douane agréés**

Madame la Directrice a rappelé aux partenaires les dispositions de la Note de Service N° 238 relative au déblocage des détenteurs de décisions de dédouaner pour autrui. Elle a fait observer que le délai accordé pour la réactualisation des dossiers auprès de la Direction de la Législation et du Contentieux était repoussé au 20 juillet 2010. Au-delà de cette date, le Service procédera au blocage des opérations en douane des commissionnaires qui n'auraient pas rempli les conditions requises.

- **De l'intervention de Monsieur Gaston SAMBA, membre de la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude**

Monsieur Gaston SAMBA, Chef de mission, a une fois de plus demandé aux opérateurs économiques d'apporter leur plein concours au bon déroulement de la mission, notamment en répondant aux convocations qui leur ont été adressées et en communiquant tous les renseignements et documents exigés.

Commencée à 8H10, la réunion a pris fin à 10H00.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame Florence LOEMBA